

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 19 Février 2014

Date de la convocation 12 Février 2014 Heure de la séance 18 heures Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT

PRÉSENTS: M. CAZORLA Alain, Président de la séance

ASPIRAN: M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, **BRIGNAC**: M.JURQUET Henri, M.CAUSSEL Jean-Louis, M.SAGNES Bernard,

CABRIERES: M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,

CANET: M.REVEL Claude, M.FAVIER Marc, Mme FABRE Maryse, M.MALBEC

Sylvain, M.BORE Jacques,

CEYRAS: M.LACROIX Jean-Claude, M.CERET Hugues, Mme BARRE Berthe,

Mme FLOUROU Jocelyne,

CLERMONT L'HERAULT: M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS

Odile, Mme GOMIS Sylvie, Mme MILAN Andrée, **FONTES**: M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,

LACOSTE: M.VENTRE Philippe, **LIAUSSON**: M.BETZ Bruno,

LIEURAN CABRIERES: M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,

MERIFONS: M.VIALA Daniel,

MOUREZE: M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN: M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON: M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,

PAULHAN: M.SOTO Bernard, M.LOPEZ Daniel, M.DUPONT Laurent, M.GIL

Claude, M.QUEROL Jean-François, M.MERCET Pierre,

PERET: M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël,

SAINT FELIX DE LODEZ: M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, Mme

DELMAS Louisiane,

SALASC: Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,

USCLAS D'HERAULT: M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,

VALMASCLE: Mlle VALENTINI Martine, **VILLENEUVETTE**: M.VIDAL Eric.

PROCURATIONS:

M.SEGURA René à M.CAZORLA Alain, M.MARTINEZ Antoine à M.GAIRAUD Francis,

M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier,

M.SANMARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe,

M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis,

M.VALENTINI Gérald à Mile VALENTINI Martine

Objet : Etablissement Multi Accueil Collectif et Familial de Canet – Approbation du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que l'ouverture de l'Etablissement Multi Accueil Collectif et Familial de Canet, s'accompagne de l'obligation faite à la Communauté de Communes en tant que gestionnaire de cette structure d'établir un nouveau règlement de fonctionnement et de projet d'établissement tel que présenté en pièce annexe.

Accusé de réception en préfecture

034-243400355-20140220-2014-02-19-24-DE

Date de télétransmission : 21/02/2014 Date de réception préfecture : 21/02/2014 Il précise que le règlement de fonctionnement approuvé par la PMI et validé par la CAF doit présenter la structure, le gestionnaire, le personnel, les conditions de participation des parents à la vie de la structure, les conditions d'admission et les conditions de séjour.

Monsieur BRUN ajoute que le projet d'établissement également approuvé par la PMI et validé par la CAF doit notamment comporter le projet éducatif pour le soin, le développement et l'éveil des enfants, un projet social, les compétences professionnelles mobilisées et les prestations d'accueil proposés en termes de durée et de rythme d'accueil.

Monsieur le Président soumet ce point au vote

Le conseil communautaire, oui l'exposé de monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement tel que présentés en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté De Communes du Clermontais.

HERAULT

Alain CAZORLA.